

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE 15/19
Construction de 2 maisons accolées

Avenue Jacques Cartier
14600 HONFLEUR

« Les Villas Jacques Cartier »

Construction des maisons n° E01 et E02
2 maisons



JEAN AMOYAL
GROUPE FRANC



NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

Document non contractuel

Maitre d'ouvrage :

PARTELIOS HABITAT

2, Rue Martin Luther King
14280 SAINT-CONTEST

15/19 – 03 juin 2021

SOMMAIRE

NOTES LIMINAIRES	5
Présentation.....	5
Préambule.....	5
1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	7
1.1. INFRASTRUCTURE.....	7
1.1.1. Fondations.....	7
1.2. MURS ET OSSATURE	7
1.2.1. Murs de façades.....	7
1.2.2. Murs refends ou cloisons séparatives	7
1.2.2.1. Entre deux logements.....	7
1.3. PLANCHERS.....	7
1.3.1. Planchers sur rez-de-chaussée	7
1.3.2. Planchers sur étages courants	7
1.3.3. Planchers sur terrasse	8
1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION	8
1.5. ESCALIERS	8
1.5.1. Escaliers privatifs intérieurs	8
1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	8
1.6.1. Ventilation des logements	8
1.6.2. Amenées d'air frais	8
1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	8
1.7.1. Chutes d'eaux pluviales.....	8
1.7.2. Chutes d'eaux usées / vannes	8
1.8. TOITURES TERRASSES.....	8
1.8.1. Terrasses inaccessibles	8
1.8.2. Isolation	9
1.8.3. Divers.....	9
1.8.4. Energies renouvelables	9
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	9

2.1. SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES ET DES PIECES DE SERVICE.....	9
2.1.1. Rez-de-chaussée	9
2.1.2. Etages courants	9
2.1.3. Sol des balcons et terrasses	9
2.1.3.1. Terrasses sur jardin	9
2.2. REVETEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints, tentures)	9
2.2.1. Revêtements muraux des pièces de services	9
2.2.1.1. Salles de bains ou d'eau.....	9
2.2.1.2. Cuisine.....	10
2.3. PLAFONDS (autres que peintures et tentures).....	10
2.3.1. Plafonds des pièces intérieures	10
2.4. MENUISERIES EXTERIEURES.....	10
2.4.1. Caractéristiques générales.....	10
2.4.2. Fermetures extérieures	10
2.5. MENUISERIES INTERIEURES.....	10
2.5.1. Portes de distribution	10
2.5.2. Portes d'entrée.....	10
2.5.3. Placards	11
2.5.4. Plinthes bois	11
2.6. PEINTURE.....	11
2.6.1. Peintures extérieures	11
2.6.1.1. Peinture sur ouvrages béton.....	11
2.6.1.2. Peinture sur ouvrages métalliques	11
2.6.2. Peinture intérieures	11
2.6.2.1. Plafonds pièces sèches.....	11
2.6.2.2. Plafonds pièces humides.....	12
2.6.2.3. Murs des pièces humides.....	12
2.6.2.4. Murs des pièces sèches.....	12
2.6.2.5. Menuiseries bois à peindre.....	12
2.7. EQUIPEMENTS INTERIEURS.....	12
2.7.1. Equipements ménagers	12
2.7.1.1. Cuisines	12
2.7.1.2. Equipements divers	12



2.7.1.3. Evacuation des déchets.....	12
2.7.2. Equipements sanitaires et plomberie	12
2.7.2.1. Distribution eau froide.....	12
2.7.2.2. Production et distribution d'eau chaude individuelle.....	13
2.7.2.3. Evacuation	13
2.7.2.4. Distribution du gaz.....	13
2.7.2.5. Appareils sanitaires	13
2.7.2.6. Robinetterie.....	13
2.7.3. Equipements électriques.....	14
2.7.3.1. Type d'installation.....	14
2.7.3.2. Equipements des logements	14
2.7.3.3. Sonnerie de porte d'entrée	15
2.7.4. Chauffage, cheminées, ventilations.....	15
2.7.4.1. Type d'installation.....	15
2.7.4.2. Appareils d'émission de chaleur.....	15
2.7.4.3. Conduit de fumée	15
2.7.4.4. Conduits de ventilation et amenée d'air frais.....	15
2.7.5. EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS	16
2.7.5.1. Radio TV.....	16
2.7.5.2. Téléphone	16
2.8. ABRIS JARDIN	16
3. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET SON EQUIPEMENT	16
3.1. LOCAUX COMMUNS	16
3.1.1. Espace déchets.....	16
3.2. PARKING EXTERIEURS / CHEMINEMENTS PIETONS	16
3.2.1. Sol parkings	16
3.2.2. Sols cheminements piétons.....	16
3.3. ESPACES VERTS & JARDINS PRIVATIFS.....	16
3.3.1. Plantations d'arbres, arbustes et talus	16
3.4. CLOTURES	16
3.5. RESEAUX DIVERS	17
3.5.1. Eau	17
3.5.2. Gaz	17
3.5.3. Electricité.....	17



3.5.4. Postes incendies, extincteurs	17
3.5.5. Egouts	17
3.5.6. Télécommunications.....	17
RESERVES et INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	17



NOTES LIMINAIRES

Présentation

Le présent document a pour objet de définir l'ensemble des travaux nécessaires à la construction de 2 maisons jumelées sise Avenue Jacques Cartier – 14600 HONFLEUR, et ce pour le compte PARTELIOS, – 2, Rue Martin Luther King 14280 SAINT-CONTEST.

La présente notice descriptive sommaire est établie pour le projet de résidence situé sur la commune de Honfleur (14600), Avenue Jacques Cartier.

Elle concerne une opération résidentielle composée de 2 maisons accolées. Chaque maison dispose de 2 places de parking extérieur

Cette réalisation respectera l'ensemble des réglementations en vigueur applicables, et notamment :

- Pour l'électricité : les installations seront conformes aux recommandations de la norme NFC 15.100
- Pour l'isolation thermique et acoustique des logements, respect des exigences de la NRA (nouvelle réglementation acoustique) et de la RT 2012 (thermique)

Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Un Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (D.I.U.O) définissant les préconisations pour l'entretien et la maintenance de l'immeuble sera réalisé par un coordonnateur sécurité et santé agréé, désigné par le maître d'ouvrage. Il sera remis à la copropriété à la livraison du bâtiment.

Les principes constructifs, la nature des matériaux énoncés dans la présente notice, sont donnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles d'être modifiés suivant les études techniques et thermiques en cours.

Préambule

Seront admises de plein droit, toutes modifications de structure et de l'agencement intérieur et extérieur (tel que déplacement de gaines techniques, caisson, soffite ou faux-plafond, etc...) ayant pour but de résoudre un problème technique ou de parfaire, soit l'élément architectural, soit l'harmonie de l'immeuble et qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur, en accord avec l'Architecte.

Le constructeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, ou en cas de force majeure ou en cause légitime, notamment :

- Règle administrative contraignante ;
- Règlement judiciaire, liquidation de biens, cessation d'activité d'entreprise ou de fournisseur ;
- Arrêt de fabrication, défaut d'approvisionnement ou retard d'approvisionnement d'un matériau ;
- Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré, etc.
- Et plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle disposition de prestation prévue,



Le tout à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur

En outre, l'acquéreur ne pourra, en aucun cas, ce qu'il reconnaît expressément, réclamer, au cas où il est écrit qu'une prestation est prévue avec une variante, l'une ou l'autre de la prestation ; car si cette disposition a été exprimée, c'est qu'elle correspond à un impératif technique.

Le client reconnaît cette clause comme essentielle, sans laquelle le constructeur n'aurait pas contracté.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. Fondations

Les fondations seront réalisées suivant rapport de sol
Les caractéristiques de ces fondations ont été déterminées à partir d'éléments techniques stipulés dans le rapport d'étude de sol réalisé par une Entreprise qualifiée.

1.2. MURS ET OSSATURE

1.2.1. Murs de façades

D'une façon générale, ils sont réalisés en briques ou maçonnerie et enduit suivant étude thermique et structure.

Côté intérieur, mise en œuvre d'un complexe isolant thermique constitué d'une plaque à peindre et d'un panneau isolant en polystyrène expansé ou laine de verre ou roche (épaisseur suivant étude thermique).

Côté extérieur, mise en œuvre d'un enduit projeté à base de liant hydraulique monocouche avec changements de teintes ou de bardage bois, conformément au dossier de permis de construire.

1.2.2. Murs refends ou cloisons séparatives

1.2.2.1. Entre deux logements

En voiles béton armé de 0,18m épaisseur ou en maçonnerie pleine de 20 cm, suivant étude structure et réglementation acoustiques.

1.3. PLANCHERS

1.3.1. Planchers sur rez-de-chaussée

Dalle pleine en béton armé épaisseur suivant étude structure, ou sur prédalles suivant le cas. Isolation thermique par panneaux isolants suivant étude thermique. Rupture de ponts thermiques en nez de dalles par planelle de rive maçonnée, ou équivalent suivant étude thermique.

1.3.2. Planchers sur étages courants

Dalle pleine en béton armé épaisseur suivant étude structure. Etat des sous-faces, finition soignée en sous-face pour recevoir une peinture. Ruptures de ponts thermiques en nez de dalles par planelle de rive maçonnée, ou équivalent suivant étude thermique.



1.3.3. Planchers sur terrasse

Dalle pleine en béton armé épaisseur suivant étude structure. Etat des sous-faces, finition soignée en sous-face pour recevoir une peinture. Rupteurs thermiques en nez de dalles par planelle de rive maçonnée, ou équivalent suivant étude thermique. Etanchéité autoprotégée pour terrasses inaccessibles, isolation thermique des toitures terrasses suivant étude thermique.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

Cloisons sèches du type PLACOPAN de 50 mm d'épaisseur ou équivalent.

1.5. ESCALIERS

1.5.1. Escaliers privatifs intérieurs

Marches avec contremarches, paliers, garde-corps et main-courantes réalisés en bois. Revêtement par lasure incolore.

1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1. Ventilation des logements

Elle sera réalisée par un système de ventilation mécanique contrôlée hygro B (voir Articles ci-dessous).

1.6.2. Amenées d'air frais

Pour équilibrer la ventilation, des amenées d'air frais seront aménagées dans les menuiseries extérieures, dans les coffres de volets roulants, ou dans la maçonnerie.

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. Chutes d'eaux pluviales

Les évacuations des eaux pluviales des toitures terrasses en canalisations PVC apparentes, encastrées ou enterrées suivant parcours et dirigées vers la collecte avant rejet vers le réseau public.

1.7.2. Chutes d'eaux usées / vannes

Les évacuations d'eaux usées et d'eaux vannes sont conçues en canalisation PVC de diamètres appropriés.

1.8. TOITURES TERRASSES

1.8.1. Terrasses inaccessibles

Les terrasses inaccessibles recevront une étanchéité autoprotégée sur isolant thermique incompressible (épaisseur suivant étude thermique).



1.8.2. Isolation

Il sera prévu une isolation des toitures terrasses de type polyuréthane ou laine de roche ou polystyrène suivant étude thermique. Isolant incompressible.

1.8.3. Divers

Il sera prévu tous les accessoires tels que crosses sorties de câbles, sorties de ventilation, sortie de VMC, etc.

1.8.4. Energies renouvelables

Production photovoltaïque conforme à la réglementation en vigueur permettant d'obtenir un niveau conforme à la RT 2012.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES ET DES PIECES DE SERVICE

2.1.1. Rez-de-chaussée

Pose d'un carrelage 30 X 30 grès cérame sur isolant phonique compris plinthes assorties au choix de l'acquéreur dans la gamme d'échantillons proposée par le maître d'œuvre.

2.1.2. Etages courants

Revêtement de sol PVC, au choix de l'acquéreur dans la gamme d'échantillons proposée par le maître d'œuvre, avec plinthes bois à peindre.

2.1.3. Sol des balcons et terrasses

2.1.3.1. Terrasses sur jardin

Dalle pleine en béton armé épaisseur 8 à 10 cm minimum, finition bouchardé.

2.2. REVETEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints, tentures)

2.2.1. Revêtements muraux des pièces de services

2.2.1.1. Salles de bains ou d'eau

Faïence 20 x 40 posée à la colle dans salle de bains (toute hauteur en périphérie au-dessus de la baignoire.

En complément des zones faïencées, une peinture blanche sera mise en œuvre (cf. § 2.6)



2.2.1.2. Cuisine

Faïence 20 x 20 posée à la colle (sur 60 cm au-dessus du plan d'évier avec un ou deux retour(s) suivant plans).

En complément des zones faïencées, une peinture blanche sera mise en œuvre (cf. § 2.6)

2.3. PLAFONDS (autres que peintures et tentures)

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

Certaines pièces recevront des faux plafonds composés d'une plaque de plâtre vissée sur ossature métallique pour permettre le passage de canalisation de ventilation (VMC, chutes eaux usées et eaux vannes - localisation suivant plans)

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. Caractéristiques générales

Menuiseries en PVC blanc, position suivant permis de construire.

Classification des menuiseries :

- Perméabilité à l'air : A*3
- Etanchéité à l'eau : E*5
- Résistance au vent : V*A2
- Classement thermique : $U_w \leq 1,30 \text{ w/m}^2$ suivant RT 2012
- Isolation acoustique suivant réglementation classement de la voie et écran de protection.

2.4.2. Fermetures extérieures

Toutes les fenêtres et portes fenêtres des logements (hors salles d'eau) seront équipées de volets roulants en PVC ou aluminium pour les pièces principales, avec coffre de volet roulant intégrés à la menuiserie. Commande manuelle par manivelle et électrique pour les grandes baies de séjour.

2.5. MENUISERIES INTERIEURES

2.5.1. Portes de distribution

Blocs-portes comprenant :

- Huisserie bois ou métallique.
- Porte parement isoplane à âme alvéolaire.
- Ensemble béquilles aluminium, bec de cane à condamnation pour salles de bains, toilettes et WC.

2.5.2. Portes d'entrée

Blocs-portes comprenant :

- Huisserie métallique à bancher ou à sceller, avec joint isophonique et seuil à la suisse

- Portes métalliques, isolantes et moulurées côté extérieur, microviseur incorporé.
- Classement Phonique suivant réglementation
- Serrure de sûreté 3 points. A2P* BP1 sans organigramme
- Arrêt de porte par butoir en caoutchouc.

2.5.3. Placards

Les placards seront coulissants ou ouvrants à la française, de type SOGAL ou similaire en panneaux mélaminés de 10 mm d'épaisseur. Il est prévu, en aménagement intérieur des placards :

- Si longueur < 1m20 : il est aménagé une penderie sur toute la largeur et en partie haute une tablette d'étagère sur toute la largeur
- Si longueur ≥ 1m20 : il est aménagé une partie en étagères sur toute la hauteur et une partie en penderie avec une tablette en partie haute

Nota : Les placards sous escalier ne sont pas prévus aménagés, l'ouvrant sera de type similaire aux portes de distribution

2.5.4. Plinthes bois

Plinthes bois à peindre, hauteur 70mm suivant disponibilité chez le fabricant, pour les pièces sèches des logements.

2.6. PEINTURE

2.6.1. Peintures extérieures

2.6.1.1. Peinture sur ouvrages béton

Peinture pour éléments en béton extérieurs visibles.

- Brossage, dépolissage avec aspirateur, dégraissage éventuel.
- 1 couche d'accrochage.
- 2 couches de peinture microporeuses à base de résine plioliite.

2.6.1.2. Peinture sur ouvrages métalliques

Peinture pour : Ouvrages métalliques non peints en usine.

- Nettoyage, dégraissage, brossage, ponçage, 1 couche primaire adaptée au support
- 2 couches peinture acrylique demi-brillante SUPERSOYTEX ou similaire.

2.6.2. Peinture intérieures

2.6.2.1. Plafonds pièces sèches

- Travaux préparatoires suivant support.
- 2 couches de peinture mate velouté ou satinée.

2.6.2.2. Plafonds pièces humides

- Travaux préparatoires suivant support.
- 2 couches de peinture satinée.

2.6.2.3. Murs des pièces humides

- Travaux préparatoires suivant support.
- 2 couches de peinture acrylique satinée.

2.6.2.4. Murs des pièces sèches

- Travaux préparatoires suivant support.
- 2 couches de peinture acrylique mate velouté ou satinée.

2.6.2.5. Menuiseries bois à peindre

- Brossage, époussetage, 1 couche d'impression, rebouchage, ponçage à sec, enduit repassé, ponçage à sec.
- 2 couches de peinture satinée ou mate vélouté.

2.7. EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.7.1. Equipements ménagers

2.7.1.1. Cuisines

- Evier en résine à simple cuve et égouttoir (longueur 1,20m), pose sur meuble bas sous évier avec 2 portes en aggloméré mélaminé et tablette, compris robinetterie mitigeur.

2.7.1.2. Equipements divers

- Un conduit de ventilation mécanique contrôlée
- Deux robinets d'arrêt et siphons pour machine à laver le linge et machine à laver la vaisselle.

2.7.1.3. Evacuation des déchets

Dépôts des ordures ménagères dans les conteneurs prévus dans l'espace commun spécifique.

2.7.2. Equipements sanitaires et plomberie

2.7.2.1. Distribution eau froide

Canalisations en PEHD ou en cuivre pour alimentation des divers appareils avec robinet d'arrêt général. Parcours apparents ou noyés dans les planchers, suivant emplacement des appareils, en cuivre ou en polyéthylène réticulé.

2.7.2.2. Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production et la distribution d'eau chaude individuelle sera réalisée par une chaudière gaz à condensation, chaudière individuelle murale mixte assurant le chauffage central et la production d'eau chaude sanitaire.

A partir de cette chaudière, canalisations en tube cuivre ou polyéthylène réticulé, parcours encastrés ou apparents suivant emplacement des appareils.

La production d'eau chaude sanitaire sera instantanée avec puisage direct (micro accumulation) suivant étude thermique.

2.7.2.3. Evacuation

Par canalisations en PVC conformes aux prescriptions du CSTB.

2.7.2.4. Distribution du gaz

Crosse gaz en attente cuisine pour l'alimentation de cuisinières

2.7.2.5. Appareils sanitaires

1) Douche

Receveur rectangle (90 x 120cm) en céramique blanche, y compris robinetterie mitigeurs et accessoires (ensemble douchette avec barre d'accroche) suivant plans.

Siphon en attente sous chape suivant plans (à rez-de-chaussée).

2) Vasque

Vasque céramique blanche (compris meuble deux portes sous vasque blanc au R+1), robinetterie mitigeurs, miroir de la largeur du plan vasque et éclairage suivant plans.

Lavabo sur colonne céramique blanche, robinetterie mitigeurs, miroir de la largeur du lavabo suivant plans.

3) WC

Cuvette de WC céramique blanche avec réservoir attenant à 2 débits, abattant double blanc, manchette de raccordement et robinet d'arrêt d'équerre.

2.7.2.6. Robinetterie

La robinetterie de l'ensemble des appareils sanitaires sera du type mitigeur à disque céramique, modèle OLYOS de chez PORCHER ou similaire.



2.7.3. Equipements électriques

2.7.3.1. Type d'installation

L'installation électrique sera du type encastrée, conforme à la NFC 15-100, avec pour origine le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuit affectés et du comptage.

2.7.3.2. Equipements des logements

La puissance à fournir sera définie suivant les calculs détaillés dans la NF-C 14 100.

L'équipement de chaque pièce sera le suivant :

- Entrée
 - Foyer lumineux fixe en plafond commandé par simple allumage ou en va et vient, selon le cas et 1 prise de courant 16 ampères.
 - Un détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF) certifié NF (entrée ou dégagement)
 - 1 combiné interphonie conforme avec la réglementation PMR.
- Séjour
 - 5 prises de courant 16 Ampères minimum (une prise complémentaire par tranche de 4m² pour les séjours de 20 à 40m²).
 - 1 foyer lumineux fixe en plafond en va et vient ou à simple allumage.
- Chambres
 - 3 prises de courant 16 ampères
 - 1 foyer lumineux fixe en plafond en simple allumage.
- Dégagement
 - 1 foyer lumineux fixe en plafond en va et vient ou à simple allumage.
 - 1 prise de courant de 16 ampères.
- Cuisine
 - 1 foyer lumineux fixe en plafond et 1 foyer lumineux fixe en applique,
 - 2 prises de courant 16A + T
 - 1 prise de courant 16A +T pour hotte.
 - 4 prises de courant 16 A +T sur plan de travail
 - 2 prises de courant 16 A + T sur circuits spécialisés (1 pour machine à laver la vaisselle en cuisine + 1 seconde en cuisine ou en salle de bain / d'eau suivant disposition des plans pour machine à laver le linge)
 - 1 boîtier terminal 32 A + T pour appareil de cuisson
 - 1 alimentation chaudière murale mixte suivant disposition des plans
- Salle de bains et salle d'eau
 - 1 foyer lumineux fixe en plafond,
 - 1 foyer lumineux fixe en applique
 - 1 prise 16 ampères + T à hauteur du plan vasque ou à coté de l'interrupteur.
- WC
 - 1 foyer lumineux fixe.
 - 1 prise 16 ampères + T (dans le cas de WC indépendants accessibles aux personnes à mobilité réduite)
- Extérieurs
 - 2 foyers lumineux fixes (terrasse et porte d'entrée).
 - 1 prise 16 ampères + T

NB : Afin de répondre aux règles relatives à l'accessibilité des bâtiments d'habitation une des prises dans chaque pièce de l'unité de vie accessible aux personnes à mobilité réduite sera posée à proximité de l'interrupteur

2.7.3.3. Sonnerie de porte d'entrée

Sonnerie intégrée au tableau d'abonné avec bouton poussoir au droit de la porte d'entrée.

2.7.4. Chauffage, cheminées, ventilations

2.7.4.1. Type d'installation

Installation de chauffage par chaudière individuelle gaz murale mixte à condensation avec ventouse extérieures ou 3CE, selon plans et étude thermique.

2.7.4.2. Appareils d'émission de chaleur

Le chauffage sera assuré par des radiateurs constitués de panneaux en acier peint en usine, fixés par consoles sur les parois. Référence produit : REGGANE de FINIMETAL ou équivalent
Régulation par robinet thermostatique sur chaque radiateur sauf dans le séjour qui dispose du thermostat d'ambiance, et les pièces humides.

2.7.4.3. Conduit de fumée

Par conduits individuels étanches type ventouse verticale ou horizontale façade suivant position, marque NF
Par conduit 3CE pour certains logements suivant nécessité, compris conduit coupe-feu.

2.7.4.4. Conduits de ventilation et amenée d'air frais

1) Généralités

La ventilation des appartements sera du type ventilation mécanique contrôlée simple flux hygroréglable suivant étude thermique.

Cette ventilation comprendra les gaines circulaires en tôle galvanisée passant à l'intérieur des gaines techniques des logements, les conduits verticaux reprendront horizontalement les bouches d'extraction d'air posées dans les pièces humides (WC, salles d'eau, toilettes, cuisine).

Les groupes extracteurs seront placés en soffite.

Les besoins en apport d'air frais seront assurés dans les pièces principales (séjours et chambres), des prises d'air frais s'effectueront par des grilles hygroréglables encastrées soit en partie haute des menuiseries extérieures soit dans les coffres de volets roulants des pièces équipées soit dans les maçonneries selon les exigences techniques et acoustiques.

2) Caractéristiques des bouches

Cuisine, salle de bains et WC : bouches d'extraction en plastique moulé.

Bouches Hygroréglables à débit variable, par commande à cordelette ou électrique en cuisine et wc indépendant.

3) Entrées d'air

Entrées d'air hygroréglables en plastique moulé incorporées dans les menuiseries extérieures ou coffres de volets roulants, soit dans les maçonneries selon les exigences techniques et acoustiques.



2.7.5. EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS

2.7.5.1. Radio TV

Socles RJ45 installés dans séjour et dans chambre principale (2 par logement).

2.7.5.2. Téléphone

Socles RJ45, installations d'une prise dans le séjour, une prise dans chacune des chambres.

2.8. ABRIS JARDIN

Structure métallique revêtue d'un bardage bois ajouré, un ouvrant avec serrure 1 point.
Couverture bac acier nervuré.

3. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET SON EQUIPEMENT

3.1. LOCAUX COMMUNS

3.1.1. Espace déchets

- Sol dalle béton brut.
- Espace délimité par une clôture grillagée et portillon.

3.2. PARKING EXTERIEURS / CHEMINEMENTS PIETONS

3.2.1. Sol parkings

Les places de parking seront réalisées en EVERGREEN.

3.2.2. Sols cheminements piétons

Les cheminements piétons seront réalisés en béton désactivé.

3.3. ESPACES VERTS & JARDINS PRIVATIFS

3.3.1. Plantations d'arbres, arbustes et talus

Les parties de terrain telles qu'elles figurent sur le plan de masse seront engazonnées avec apport de terre végétale.

3.4. CLOTURES

Les clôtures séparatives sont prévues en treillis soudé selon permis de construire.



3.5. RESEAUX DIVERS

3.5.1. Eau

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général situé dans un citerneau en limite de propriété, puis en enterré jusqu'à la pénétration à l'intérieur du logement.

3.5.2. Gaz

L'alimentation en gaz se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au coffret général situé en limite de propriété, puis jusqu'à la pénétration à l'intérieur du logement.

3.5.3. Electricité

L'alimentation générale en électricité se fera depuis le réseau basse tension d'ENEDIS jusqu'au coffret général en limite de propriété puis jusqu'au tableau d'abonné à l'intérieur du logement.

3.5.4. Postes incendies, extincteurs

Sans objet

3.5.5. Egouts

Les évacuations d'égouts seront raccordées sur les réseaux d'assainissement en voirie publique.

3.5.6. Télécommunications

Des fourreaux vides seront laissés en attente pour le raccordement de chaque logement depuis le réseau de distribution public ORANGE (ex FRANCE TELECOM) puis jusqu'au DTI du tableau d'abonné à l'intérieur du logement.

RESERVES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- La présente notice descriptive est établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.
- Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité.
- Le maître d'ouvrage pourra y apporter des modifications en cas de force majeure, notamment changement de réglementation administrative, faillite de l'entreprise concernée ou du fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante de matériaux, impératifs techniques, mettant le Vendeur, Maître d'Ouvrage dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.
- Toutefois le Vendeur, Maître d'Ouvrage, s'engage à ce que les matériaux ayant fait l'objet d'un changement pour les raisons évoquées ci-dessus, soient de qualité techniquement équivalente.



- Les teintes, coloris et finitions de façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis, à la demande du Vendeur, Maître d'Ouvrage, par l'Architecte et/ou le Décorateur en accord, si nécessaire et si concernées, avec les autorités administratives compétentes.
- L'implantation des équipements ou appareils qui apparaissent sur les plans y est figurée à titre purement indicatif, ainsi que les seuils des portes et portes fenêtres donnant sur les terrasses, jardins privatifs ou accès.
- L'existence de retombées, soffites et faux plafonds, et leurs dimensions définitives seront fonction des contraintes techniques définitives ou étant apparues lors de la mise en œuvre. Les emprises de retombées, faux plafonds ou soffites indiquées sur les plans ne le sont, donc, qu'à titre purement indicatif.

Le Havre, le 06/01/2021